

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle de Beaulieu sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joël NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Marie Ange FLEURET BRANDAO à Clotilde JUILLARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Alain VERGNE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 15 juin 2023

20230622015DE

VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DE L'EXTENSION DE LA PISTE VERTE ET DEPOT DE LA NOTICE DE SECURITE

Monsieur le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 14 avril 2022, Sumène Artense communauté a validé le plan de financement du projet d'extension de la voie verte vers Bort-les-Orgues sur la base d'une étude d'avant-projet sommaire proposée par le cabinet CROS, maître d'œuvre de l'opération, pour un montant de travaux estimé à 359 625 € H.T.

Les subventions envisagées pour ce projet ont été obtenues :

- DETR : 89 531 €
- DSIL : 107 438 €

Suite aux diverses rencontres organisées avec l'ensemble des parties prenantes et notamment : SNCF réseau, l'association des Chemins de Fer de Haute Auvergne (CFHA), Haute Corrèze communauté ; le cabinet CROS a proposé une étude de projet pour un montant de travaux H.T de 370 000 €.

Pour la portion concernant Sumène Artense communauté (entre Cheyssac et le pont sur la Rhue) le programme de travaux intègre

- la mise en œuvre d'une bande de roulement en enrobé sur l'ensemble du linéaire,
- la sécurisation du cheminement en lien avec le jumelage avec la voie ferrée touristique. Mise en place d'une clôture conforme aux prescriptions du Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STMG),
- la création d'un espace de détente au droit du passage à niveau de Cheyssac, (point de jonction avec les chemins de randonnée intercommunaux),
- la sécurisation des talus afin d'éviter les risques de chutes par la mise de barrières,
- la création, au niveau du pont sur la Rhue, d'un escalier pour rejoindre la promenade vers le Saut de la Saule,
- La sécurisation de la traversée du Pont sur la Rhue.

Afin de pouvoir engager ces travaux, les éléments du projet doivent être transmis au STRMTG sous la forme d'une note d'intention. Cette note doit permettre aux services de contrôle de l'État, d'analyser les modifications susceptibles d'impacter la voie touristique, et de faire part de ses éventuelles observations au plan de la sécurité. Cette note est rédigée conjointement avec Haute Corrèze communauté, l'association CFHA (exploitant du train touristique « Gentiane Express ») et la maîtrise d'œuvre.

Il est proposé au Conseil :

- De valider les éléments du programme d'extension de la voie verte vers Bort les Orgues,
- D'autoriser le président à transmettre au STRMTG la note d'intention
- D'autoriser le Président à solliciter tous financeurs potentiels (Europe, Etat, Région, Département, ...) qui permettrait de compléter le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR, valide les éléments du programme d'extension de la voie verte vers Bort les Orgues, autorise le dépôt auprès du STRMTG de la note d'intention, autorise Monsieur le Président à solliciter tous financeurs potentiels (Europe, Etat, Région, Département, ...) qui permettrait de compléter le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 22 juin 2023

Pour extrait certifié conforme,

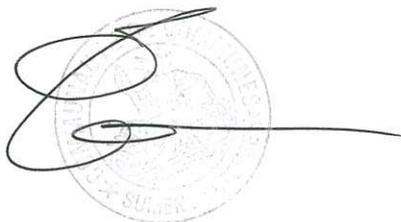
Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le **05 JUIL. 2023**
Affichée ou notifiée le **05 JUIL. 2023**
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/07/2023
015-241501055-20230622015DE-DE